

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MONTAIGNE MONTRAVEL ET GURSON

DÉLIBÉRATION DE 2023 012

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 18 heures 30, en session ordinaire à la SALLE DES FÊTES DE NASTRINGUES sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 08 mars 2023

<u>Présents:</u> Georges MADELAINE, Ghislain PANTAROTTO, Sylvie CROSSOIR, Michel FRICHOU, Jean-Claude MAILLAT, Marcel LESBÉGUERIES, Didier MOREAU, Hélène DONADIER, Jean-Thierry LANSADE, Marie-Catherine ROHOF, Christophe MARCETEAU, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Karine LEY, Annie MAIGRE, Éric REY, Jean-Louis REY, Thierry BOIDÉ, Marc GRANDY, Jocelyne ARSIGNY, Cyril BARDE, Dominique IBERTO, Jean-Pierre CHAUMARD, Gilbert DE MIRAS, Magalie LEPLET, Gilles TAVERSON, Yves JACQUELIN

<u>Pouvoirs</u>: Jean-Luc FAVRETTO par Jean-Thierry LANSADE, Éric FRÉTILLÈRE par Dominique IBERTO, Lucette MOUTREUIL par Jean-Pierre CHAUMARD

Secrétaire : Christian SCALIGER

<u>Membres en exercice :</u> 32 <u>Présents :</u> 27 <u>Votants :</u> 30 <u>Abstentions :</u> 0 <u>Contre :</u> 0 <u>Pour :</u> 30

OBJET: Vote du compte de gestion - Budget Principal

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Thierry BOIDÉ

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer:

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Président Thierry BOIDÉ